



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19021426

ide

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

30 JAN. 2019

Greffe
Le greffier

N° d'entreprise : 0441 103 342

Dénomination

(en entier) : **ARPEGE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de l' Enseignement, 29 à 4800 Verviers****Objet de l'acte : Transfert siège social**

Procès-verbal de la gérance du 10/11/2018

Par décision du gérant, le siège social de la société ARPEGE SPRL, situé actuellement au 29 rue de l'enseignement - 4800 Verviers, est transféré à l'adresse suivante : 27 avenue du Grand Nichet - 5570 DION à dater du 10/11/2018.

La gérance donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Justin RONVAUX
Mandataire

Déposé en même temps : PV de la gérance signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).